

Moderniser et répondre aux enjeux régionaux

Aménager durablement le territoire

Répondre aux besoins des populations

Porter la transition énergétique
pour la croissance verte

Préserver et améliorer le cadre de vie

Assurer la sécurité des personnes et des biens

Une organisation, des moyens

Bilan 2015

DREAL Bretagne




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

 LA DREAL Bretagne : carte d'identité	04
 Moderniser et répondre aux enjeux régionaux	06
 Aménager durablement le territoire	08
 Répondre aux besoins des populations	12
 Porter la transition énergétique pour la croissance verte	16
 Préserver et améliorer le cadre de vie	20
 Assurer la sécurité des personnes et des biens	24
 Une organisation, des moyens	28
 Les publications	31
 Glossaire	32
 Organigramme	33
 Les coordonnées	35



En 2015, les heures tragiques qu'a connu la France ont renforcé l'attachement aux valeurs fondamentales du service public : liberté, égalité, fraternité. Ces valeurs sont au cœur des politiques publiques de développement durable portées par la DREAL Bretagne qui, dans un cadre interministériel contribue à incarner cet État, dont il est attendu qu'il sache protéger et sécuriser, qu'il sache faire jouer la solidarité au bénéfice des plus fragiles : les êtres humains mais aussi les territoires, qu'il sache créer les conditions du « vivre ensemble ».

2015 aura aussi été marquée par la mobilisation autour de la COP 21 et par la signature en décembre d'un accord international sans précédent sur le climat, à la fois différencié et solidaire. Au-delà des négociations internationales, la société civile, les collectivités et les entreprises ont démontré de manière inédite leur haut niveau d'engagement et leur détermination à agir pour réduire les risques et les impacts liés au changement climatique.

La DREAL doit donc continuer à œuvrer en matière d'exemplarité et de pédagogie pour faciliter l'appropriation des différents enjeux du développement durable, dont la combinaison doit conduire à améliorer la vie quotidienne des Français, en contribuant au progrès environnemental, économique et social de notre pays.

La DREAL Bretagne a pris une part concrète à cette ambition, en investissant par exemple les priorités du nouveau Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020, tout en poursuivant la réalisation des actions prévues par le Pacte d'avenir pour la Bretagne : réponse aux besoins de logements et de rénovation énergétique de l'habitat, amélioration de l'accessibilité régionale (aménagement de la RN 164, réalisation des grands projets ferroviaires), nouvelle gouvernance de la politique de l'eau, mise en œuvre de stratégies régionales pour la biodiversité ou la prévention des risques ou encore des simplifications administratives...

Dans une société confrontée à des transitions multiples et dans un contexte en permanente évolution, marqué par la réorganisation territoriale qui redistribue les compétences, par la modernisation de l'État à la recherche d'une meilleure efficacité, par la recherche d'une sécurité juridique face à la complexité croissante de la norme, les acteurs locaux et le public attendent de la DREAL une administration lisible parce que cohérente et constructive.

En association avec les directions départementales interministérielles, elle s'attache en conséquence à répondre à ces attentes et à assurer l'équilibre et la mise en cohérence des enjeux territoriaux des politiques publiques dont elle est porteuse.

L'action de la DREAL Bretagne en faveur de la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et doit beaucoup au professionnalisme et à l'investissement de ses agents.

Le présent rapport d'activité, que je vous invite à découvrir, en rend partiellement compte. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le directeur régional,

Marc NAVEZ



LA DREAL Bretagne : carte d'identité

Les missions de la DREAL Bretagne

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la DREAL Bretagne porte, sous l'autorité du préfet de région, les politiques de l'environnement, de l'aménagement et du logement, définies par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEÉM), et le ministère du Logement et de l'Habitat Durable (MLHD), avec l'ambition de proposer une approche transversale permettant de mettre en œuvre sur le territoire régional les principes d'un développement durable.

La DREAL rassemble des cultures, des savoir-faire professionnels et des compétences techniques diversifiés, dont les synergies permettent de proposer une expertise intégrée, pour impulser et accompagner l'évolution de l'action des acteurs régionaux et locaux, ainsi que pour assurer un rôle de facilitateur et de garant en faveur d'un aménagement durable de la Bretagne.

Elle met en œuvre et coordonne les politiques de l'État en matière de :

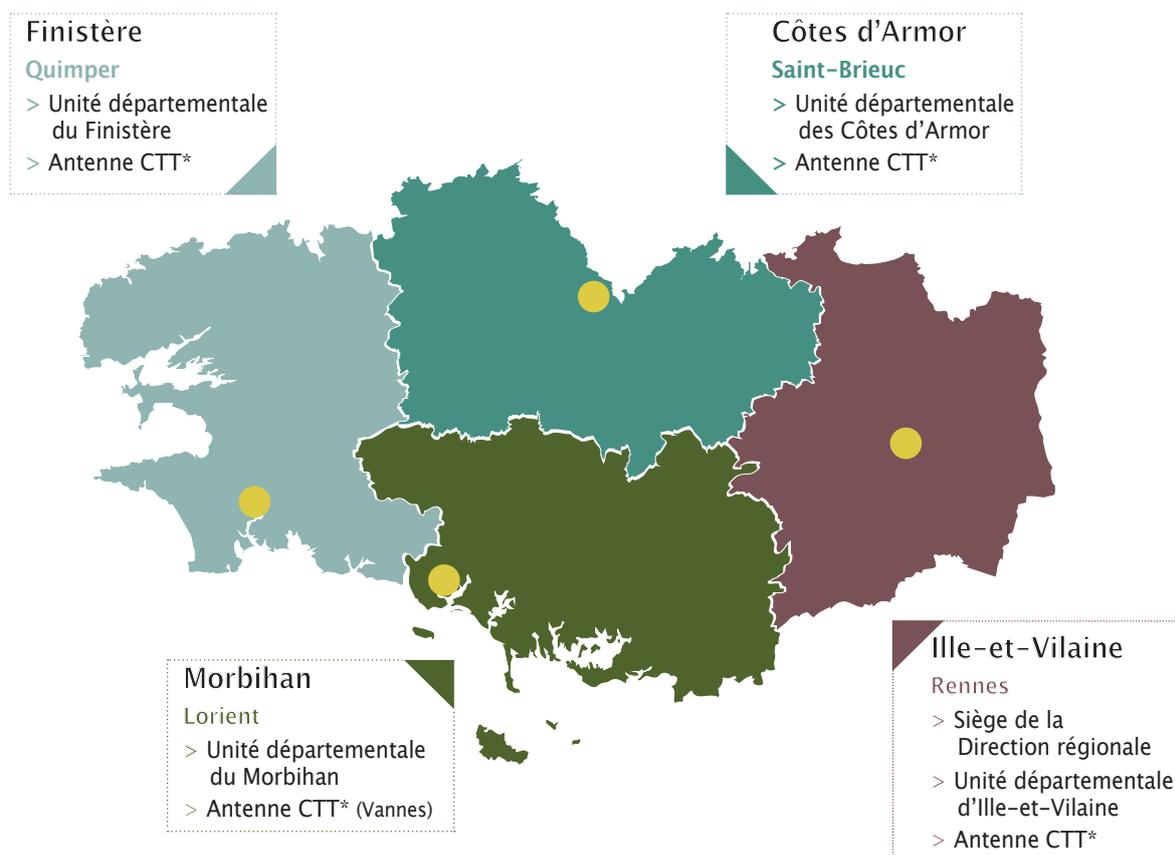
- développement durable ;
- transition énergétique et écologique ;
- lutte contre le changement climatique ;
- préservation des milieux, de la biodiversité et des paysages ;
- prévention des pollutions et des risques ;
- logement, hébergement, rénovation urbaine ;
- infrastructure de transports et déplacements.

La DREAL Bretagne contribue également, sous l'autorité du Préfet de zone de défense et de sécurité Ouest, à la mise en œuvre des politiques portées par le MEÉM et le MLHD en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence relevant des domaines des risques naturels ou technologiques majeurs, des transports, de l'énergie ou de la protection contre les menaces intentionnelles. Elle assure ces fonctions sur les cinq régions de la zone de défense et de sécurité Ouest : Centre, Pays de la Loire, Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie.

Une action qui s'inscrit dans des enjeux du territoire breton

- une **identité** régionale forte ;
- une **solidarité territoriale** (au-delà des frontières administratives) et des projets communs de développement ;
- des **acteurs** dynamiques et attachés à la valeur du travail, mais un territoire en difficulté économique ;
- le plus important **linéaire côtier** de France (2 730 km soit 1/3 du littoral et 67 % des îles françaises) ;
- 4^{ème} **région touristique** (n°1 pour la mer – 95 ports de plaisance – 320 sites classés au titre du paysage) ;
- 1^{ère} **région agricole** française : près de 7 000 élevages soumis à autorisation (ICPE) ;
- une **biodiversité** exceptionnelle et ordinaire à préserver : 2 parcs naturels, 1 parc marin, 86 sites Natura 2000 ;
- un **dynamisme démographique** soutenu : + 25.000 habitants/an (migrations) (3,2 millions de Bretons – 7^{ème} région) ;
- un territoire excentré (le plan routier breton) ;
- un **maillage équilibré** de villes moyennes : 1 249 communes, 101 EPCI, 10 agglomérations et 2 métropoles (Rennes et Brest) mais des disparités territoriales qui s'accroissent ;
- une **fragilité énergétique** réelle : la Bretagne produit 15 % de l'électricité qu'elle consomme ;
- 70 % des emplois dans le tertiaire et 25 % dans l'industrie (agro-alimentaire, nouvelles technologies, automobile, construction navale).

La DREAL sur le territoire



* Contrôle des Transports Terrestres



Moderniser et répondre aux enjeux régionaux

Améliorer l'efficacité de l'action de l'État

L'année 2015 a été marquée par les décisions gouvernementales concernant la réforme territoriale de l'État. Une nouvelle organisation territoriale de l'État s'est donc mise en place au 1^{er} janvier 2016 : 13 régions au lieu de 22, un rôle du préfet renforcé, un niveau départemental conforté comme interlocuteur de proximité de l'État local pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Pour préparer cette évolution, le Premier Ministre a commandé en février 2015 à chaque préfet de région d'un diagnostic territorial, auquel la DREAL a contribué en Bretagne.

En région, cela a notamment conduit à un réexamen du partage de l'exercice des missions entre DREAL et DDT.

Un travail associant DREAL et DDTM a été mené sur un certain nombre de thèmes : aménagement/planification/urbanisme, eau/biodiversité, mer/littoral, transition énergétique. Les conclusions en cours de formalisation et d'autres thèmes seront examinés en 2016.

Cette réflexion a pris le pas sur la finalisation d'une stratégie régionale. Le séminaire organisé fin août a néanmoins posé les bases des principes qui doivent régir la gouvernance régionale et d'identifier les priorités d'action communes aux services de l'État portant les politiques du MÉEM et du MLHD au niveau interrégional, régional et départemental. L'année 2016 permettra d'achever la formalisation de cette stratégie régionale.

Se donner les moyens de l'action



Le Contrat de Plan breton 2015-2020 a été signé conjointement par l'État et la Région le 11 mai 2015, après une phase d'élaboration s'appuyant sur une concertation très large, comme celle qui a présidé à l'élaboration du Pacte d'avenir pour la Bretagne.

Au total, le CPER mobilisera plus d'un milliard d'euros de crédits de l'État, de la Région et d'autres collectivités, ainsi que d'autres établissements publics, au profit des priorités suivantes dans lesquelles l'emploi s'inscrit comme priorité transversale :

- l'accessibilité et la mobilité multimodale,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- la transition écologique et énergétique,
- le développement de tous les territoires.

La DREAL a contribué à l'élaboration de ce CPER et participe à la mise en œuvre de ces priorités dans les domaines qui la concernent.

Simplifier au service du public

En matière de simplification administrative, les 2 expérimentations engagées en Bretagne en 2014 en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) se sont poursuivies : l'**autorisation unique** pour les parcs éoliens et les installations de méthanisation et le **certificat de projet** pour les projets soumis à autorisation ou enregistrement ICPE (à l'exception des élevages).

Et, à ce jour, 17 demandes d'autorisation unique ont été déposées : 3 pour des installations de méthanisation et 14 pour des parcs éoliens. 11 certificats de projet ont été délivrés.

En août 2015, une nouvelle procédure de simplification a été mise en place en Bretagne. Elle permet de délivrer une autorisation environnementale unique pour les projets soumis à la loi sur l'eau (soit les installations, ouvrages, travaux et activités, rassemblés sous le sigle IOTA).

Les simplifications dans le domaine de l'élevage ont été approfondies. Le régime de l'enregistrement, régime d'autorisation simplifié, est entré en vigueur en octobre 2015 pour les volailles après celui concernant les porcs, appliqué depuis janvier 2014.

Concrètement, les délais d'instruction passent de 12 à 5 mois et l'enquête publique est remplacée par une consultation dématérialisée, toujours avec le souci de maintenir le même niveau d'exigence environnementale.

La DREAL pilote par ailleurs le projet de simplification des mises à jour des plans d'épandage inscrit dans le Pacte d'avenir pour la Bretagne En 2015, un budget de 50 000 € a été dégagé pour faire avancer ce programme scindé en 2 phases :

- la dématérialisation de la cartographie des surfaces agricoles épandables,
- l'application du principe « dites-le-nous une fois » et l'allègement, à horizon 2017, des autres pièces du dossier d'épandage.

Chiffres clés

54 dossiers de demande d'enregistrement pour les élevages porcins (entre 450 et 2 000 animaux) déposés en 2015

17 demandes d'autorisation unique ont été déposées depuis l'entrée en vigueur de cette simplification : **3** pour des installations de méthanisation et **14** pour des parcs éoliens

11 certificats de projet ont été délivrés depuis 2014

Inscrire la DREAL dans une démarche d'amélioration continue

Début 2014, la DREAL a engagé une démarche de révision de son projet de service. Le nouveau projet de service de la DREAL a vocation à redéfinir un cadre de référence stratégique et opérationnel pour la DREAL, pour la période 2015-2017. L'objectif est de renforcer la légitimité de son action, d'en permettre sa compréhension et son appropriation par les élus, les acteurs économiques, les associations, le public, et de démontrer sa capacité d'adaptation et d'anticipation. 2015 aura été l'année de la mise en œuvre du plan d'actions du projet de service avec 41 % des actions engagées.



En 2015, la DREAL est restée certifiée sur 100 % de ses champs d'activité. Cette certification confirme la conformité du système de management de la qualité mis en œuvre en DREAL avec les exigences de la norme ISO 9001. Elle constitue, pour l'ensemble des agents de la DREAL, une reconnaissance de leur compétence et de la qualité du travail réalisé en relation avec les attentes de ses commanditaires et partenaires.

Perspectives

2016

- dématérialisation des dossiers ICPE soumis à déclaration ;
- dématérialisation des dossiers de ré-examen attendus pour les élevages soumis à la directive IED (émissions industrielles) ;
- plans d'épandage : mise à disposition d'un service de cartographie en ligne.



Aménager durablement le territoire

Aménagement et urbanisme durable

Nouvelles orientations de la politique régionale foncière

L'année 2015 a été consacrée à l'élaboration de nouvelles priorités d'intervention pour l'établissement public foncier (EPF) de Bretagne. La ministre du logement a notifié au Président de l'EPF les orientations stratégiques de l'État. La DREAL a porté ces orientations dans les différents groupes thématiques réunis tout au long de l'année sur l'habitat, le développement économique et les risques technologiques ainsi que sur l'agriculture, l'environnement et les risques naturels, en lien avec les DDTM. Ces travaux ont abouti à l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Intervention validé à l'unanimité par le conseil d'administration de l'EPF le 24 novembre.

Journée régionale de sensibilisation aux PLUi

Afin d'échanger sur les modalités concrètes d'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale et de présenter les dispositifs législatifs, une journée régionale de sensibilisation s'est tenue le 10 juin 2015 à Lorient. Près de 250 personnes, élus mais égale-

ment techniciens d'EPCI et de communes ont participé à cette journée, favorisant les retours d'expérience de territoires ayant initié une telle démarche, à travers le témoignage d'élus et de techniciens engagés dans un projet de territoire intercommunal. La journée s'est clôturée sur l'annonce de la mise en place d'un club territorialisé PLUi, à l'échelle de la Bretagne, afin de mettre en synergie les différents territoires se lançant dans une démarche et de favoriser au mieux les échanges techniques.

Remise des labels et diplômes EcoQuartiers 2015

Lors de cette cérémonie nationale, la ministre a remis les distinctions suivantes : la labellisation « EcoQuartier » pour 7 quartiers répartis sur 3 régions et le diplôme « Engagé dans la labellisation » pour 24 projets répartis sur 13 régions. Dans un contexte national marqué par les enjeux liés au changement climatique, la Bretagne s'est particulièrement distinguée en obtenant : la labellisation « EcoQuartier » pour le quartier de l'Europe, à Saint-Brieuc ; les diplômes « Engagé dans la labellisation » pour trois projets exemplaires réalisés sur les communes de Daoulas (29), Pleyber-Christ (29) et Vezin-le-Coquet (35).



Zoom sur

Les métropoles investissent
la démarche EcoCité

La démarche EcoCité pilotée par l'État depuis 2010 vise à promouvoir dans un cadre partenarial des projets urbains intégrés et innovants dans des métropoles ou des grandes agglomérations. L'objectif est de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de leurs habitants. Le Programme des investissements d'avenir « Ville de demain », géré par la caisse des dépôts, accompagne les innovations urbaines des EcoCités, portées par des acteurs publics et privés.

Dans le cadre des résultats de la seconde tranche de l'appel à projets « Ville de demain » portant sur la période 2015-2017, les deux métropoles de la Bretagne ont été distinguées. Brest Métropole rejoint ainsi la démarche EcoCité et sera accompagnée par une aide financière de 5,9 millions d'euros. L'EcoCité existante de Rennes Métropole est également confortée. L'aide financière de l'État sera portée à 12,7 millions d'euros pour l'ensemble des actions innovantes portées par l'EcoCité depuis 2010, à laquelle s'ajoute le co-financement de l'État obtenu en 2011 de 90,7 millions d'euros pour la création de la seconde ligne du métro de Rennes.



EcoCité Rennes Métropole – Les Prairies Saint Martin – © BASE-Paysagistes

Schéma régional de cohérence écologique

Après trois ans de travail, plus de 1000 acteurs locaux associés, le préfet de la région Bretagne a arrêté le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) le 2 novembre 2015, suite à son adoption par le Conseil régional. Ce schéma doit garantir le maintien du fonctionnement et des services rendus par les écosystèmes et permettre d'améliorer la cohérence des actions de développement et d'aménagement durables. Il s'avère doublement innovant : en impliquant l'ensemble du territoire régional (identification de la trame verte et bleue régionale, sans zone « blanche ») et en identifiant de grands ensembles homogènes en termes d'enjeux écologiques et d'actions de préservation ou de remise en bon état. Les collectivités territoriales et l'État doivent le prendre en compte dans leur planification (dont les documents d'urbanisme) et leurs projets. La mise en œuvre du schéma sera assurée dans un cadre partenarial, sous l'impulsion conjointe de l'État et de la Région.

Mer et littoral

L'évolution du trait de côte constitue un paramètre déterminant pour l'aménagement durable du territoire breton. Au-delà de la nécessaire prise en compte du risque, l'éventuelle relocalisation des activités en fonction des enjeux identifiés sur les territoires côtiers est un axe majeur de l'action de l'État sur le littoral. En 2015, une analyse a été menée en DDTM à partir de sites critiques identifiés et une méthodologie pour l'action de l'État a été élaborée à l'échelle régionale. Ces travaux vont servir de socle pour élaborer une position de l'État qui tienne compte de la diversité de la côte bretonne.

Chiffres clés

135 signataires de la charte pour une gestion économe du foncier

1 projet labellisé « Ecoquartier » en Bretagne (quartier de l'Europe à Saint-Brieuc) et 3 diplômes « Engagé dans la labellisation » (Daoulas, Pleyber-Christ et Vezin-le-Coquet)

2 300 km de linéaire côtier soit 1/3 du littoral métropolitain »

45 Agenda 21 labellisés

117 500 € de crédits en soutien à des projets d'Education à l'Environnement et au Développement Durable pour 17 associations

Innovation territoriale et connaissance

L'atelier de prospective régionale « Bretagne Mobilité 2035 » : une démarche participative pour construire une vision globale de la mobilité en Bretagne



Dans une région où près de 3 déplacements locaux sur 4 se font en voiture, la DREAL et les quatre DDTM de Bretagne, avec l'appui du PUCA*, ont souhaité développer une réflexion sur la mobilité et élargir l'approche à d'autres angles que celui des infrastructures, tout en prenant du recul par rapport aux préoccupations quotidiennes de chacun. La mobilité constitue en effet un nœud entre de nombreuses problématiques dans tous les territoires : aménagement, économie, habitat, environnement, vie sociale... Ainsi, 4 journées d'ateliers organisées dans chaque département ont réuni environ 60 acteurs bretons d'horizons publics et privés et 15 intervenants (universitaires, chercheurs, professionnels) y ont apporté leur expertise et leur expérience. Signe de l'intérêt pour une telle démarche portée par une méthode originale, les acteurs sont restés mobilisés tout au long de ce cycle d'ateliers et ont contribué à la réalisation de productions riches et variées. Celles-ci ont été capitalisées et mises à disposition sur internet sous différentes formes (affiches, notes courtes et livrets de synthèse) et seront valorisées en 2016 par la diffusion d'un « carnet d'exploration ».

* PUCA : Agence interministérielle « Plan Urbanisme Construction Architecture »

Publication sur la vulnérabilité énergétique en Bretagne

Un quart des ménages bretons considérés en situation de vulnérabilité énergétique : c'est ce qui ressort de l'étude réalisée en partenariat par la DREAL et l'INSEE Bretagne. Les résultats font état de disparités au sein de la région, au regard des dépenses annuelles moyennes consacrées au logement (chauffage, eau chaude) et aux déplacements.

Insee Analyses
Bretagne
N°14
Janvier 2015

Un quart des ménages bretons en situation de vulnérabilité énergétique

En Bretagne, les dépenses annuelles moyennes des ménages sont égales à 1 220 euros pour le chauffage et la consommation d'eau chaude et à 870 euros pour les déplacements domicile-travail et les déplacements contraints. Au vu de leurs ressources, 24 % des ménages bretons sont en position de vulnérabilité énergétique, soit 2 points au-dessus du niveau national. Cette situation est plus fréquente chez des pôles urbains sur chacun de ces deux postes de dépenses. Cependant les populations concernées diffèrent fortement, seuls 5 % des ménages cumulant les deux difficultés.

Ainsi, la vulnérabilité énergétique liée au logement concerne près de 15 % des ménages, souvent des personnes seules, jeunes ou retraitées, vivant en milieu rural, tandis que la vulnérabilité énergétique liée aux transports touche 12 % des ménages, fréquemment des familles éloignées des pôles urbains.

Si les coûts de l'énergie augmentaient brusquement, la part des ménages en difficulté s'élèverait également aux classes moyennes.

Michel Prouzet (Insee)

Que ce soit en matière de habitat ou de transport, les consommations énergétiques des ménages ont des implications environnementales mais aussi économiques et sociales. Elles font l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, avec notamment la mise en place des plans « Bâtiment durable » et « Climat-énergie territorial », ainsi que le programme « Habitat mixité en Bretagne », dispositifs qui dépassent le cadre strict des ménages.

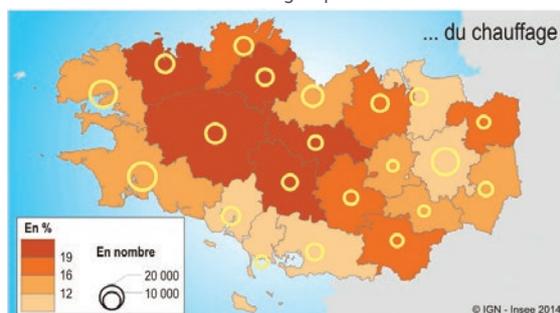
Des dépenses moyennes pour le chauffage assez homogènes entre les territoires. Les ménages bretons dépensent en moyenne 1 220 euros par an pour le chauffage et la consommation d'eau chaude nationale (figure 1). Ce résultat est proche de la moyenne métropolitaine mais double de plusieurs facteurs pris en compte : le revenu, le statut de logement, le type de logement, le statut de l'habitat individuel (72 % de maisons individuelles en Bretagne contre 57 % en moyenne nationale) et enfin, « en Bretagne », une plus grande surface à chauffer. En Bretagne, la consommation énergétique est ainsi 2 fois plus élevée par ménage que pour un appartement.

Le renouvellement du parc réduit la consommation énergétique. Les dépenses énergétiques moyennes annuelles selon le date de construction (en €/an) :

Date de construction	Dépense moyenne (€/an)
Avant 1950	~1000
1950-1959	~1000
1960-1969	~1000
1970-1979	~1000
1980-1989	~1000
1990-1999	~1000
2000-2009	~1000
2010-2014	~1220

Source : Insee, DREAL

Part et nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique liée au coût...



Soutenir les acteurs locaux du développement durable et de l'éducation à l'environnement et au développement durable

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association Créativ, la DREAL Bretagne a participé à l'édition 2015 du concours Crisalide Eco-activités qui a pour objectif de valoriser les PME qui s'investissent dans des projets innovants dans le domaine de l'économie verte et de montrer comment ces nouvelles activités peuvent à la fois favoriser la croissance économique, être source d'emplois et se développer de façon durable et soutenable. La DREAL a récompensé la société RizHome, concepteur de solutions innovantes d'isolation thermique extérieures et intérieures de bâtiment en matériaux biosourcés.

L'État, l'ADEME et la Région Bretagne ont par ailleurs organisé les 10^{èmes} Trophées bretons du développe-

ment durable. Ce concours est destiné à valoriser et encourager les initiatives bretonnes exemplaires en matière de développement durable portées par des associations, entreprises, acteurs publics et établissements d'enseignement. Quatre trophées ont été remis ainsi qu'un trophée spécial sur le thème du changement climatique à l'entreprise Enercoop pour son projet Soleil du grand ouest.

Enfin, la DREAL a co-élaboré avec les partenaires du comité régional Agenda 21 un guide « Mobiliser et agir pour la transition écologique et le développement durable : recueil d'expériences de mobilisation », ainsi qu'une boîte à ressources sur l'évaluation des Agendas 21.



Perspectives

2016

- promotion des PLUi auprès des élus locaux ;
- animation d'une démarche expérimentale « Économie durable au service du bien-être territorial » (Néolab²) ;
- partenariat avec l'Agrocampus (Algoculture) ;
- ateliers territoriaux prospectifs sur la gestion durable du trait de côte ;
- coordination du déploiement du géoportail de l'urbanisme pour les collectivités ;
- élaboration partenariale d'une proposition de stratégie de développement de la filière méthanisation dans l'ouest.



Répondre aux besoins des populations

Organiser les déplacements

Mobilisation sur les grands enjeux ferroviaires bretons

Le CPER 2015–2020, intègre un volet « Mobilité Multimodale » qui constitue le cadre de planification des infrastructures de transport. Dans le nouveau CPER, les enjeux ferroviaires comme l'amélioration de la mobilité multimodale et du réseau ou la diffusion de la grande vitesse sont clairement identifiés. Des avancées significatives ont marqué l'année 2015, et par exemple :

- la fin des travaux de génie civil et le début des travaux d'équipements ferroviaires pour la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire. La livraison est prévue en octobre 2016 et la mise en service en mai 2017 après la campagne d'essais et de mise en sécurité. Cette mise en service implique une refonte complète de l'offre de transport aux passagers entraînant notamment des modifications de la grille horaire. Une phase de concertation sur le point de s'achever a eu lieu en vue de communiquer cette nouvelle grille horaire en avril 2016.
- En lien avec l'arrivée de la LGV, les travaux du PEM de Rennes ont démarré à l'été 2015 (cf. encadré) et les travaux se poursuivent sur de nombreux PEM bretons à Guigamp, Redon, Lorient, Morlaix ou encore Saint Brieuc.
- En matière de nouveaux projets ferroviaires, la présentation des conclusions du débat public du projet « Liaisons nouvelles ouest Bretagne Pays-de-la-Loire » en juin 2015, a abouti à un programme d'études et de concertation complémentaire pour consolider les scénarios et préciser le projet.

Enfin, concernant l'organisation des transports, les différentes lois votées à l'été 2015 modifient le paysage des transports en région :

- la nouvelle loi de décentralisation a transféré les transports publics départementaux au niveau régional et demandé la constitution du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui réunira l'ensemble des schémas régionaux, dont celui des infrastructures et des transports,
- le marché du transport des personnes a été libéralisé afin de permettre la création de lignes d'autocars régionales privées, avec une offre différenciée de celle des transports publics.

Poursuite de la dynamique d'investissement sur le réseau routier national

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 constitue un objectif prioritaire de l'État et de la Région, qui s'est traduit par l'inscription, dans le Contrat de Plan État-Région, de près de 237 M€ de crédits. Parmi les points forts de 2015, on peut relever :

- l'ouverture d'une nouvelle section à 2x2 voies sur 3 kilomètres au niveau de Loudéac le 10 décembre 2015,
- la poursuite des travaux sur la liaison entre Saint-Méen et la RN12 avec la finalisation des ouvrages d'art, puis le début des travaux de terrassement et ensuite de chaussée,
- l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en octobre 2015 pour l'aménagement dans le secteur de Rostrenen (15 km),

Zoom sur

La gare de Rennes se modernise

L'arrivée de la LGV Bretagne Pays-de-la-Loire en juillet 2017, avec la perspective du doublement à terme de la fréquentation de la gare de Rennes, couplée à la création de la seconde ligne de métro avec un nouvel arrêt dans la gare, a conduit l'État et les collectivités à concevoir un projet de requalification du faisceau de voies ferrées, de modernisation des quais et de refonte du bâtiment voyageurs.

Le projet consiste à d'une part à agir sur le domaine ferroviaire, en optimisant le faisceau de voies et en créant un quai supplémentaire, d'autre part à moderniser les quais en augmentant leur capacité et leur accessibilité, et enfin en reprenant totalement le bâtiment gare et les extérieurs afin de permettre les échanges avec la ville, de faire le lien entre le nord et le sud de la gare, et de favoriser les liaisons multimodales vers les lignes A et B du métro, vers la gare routière et vers les taxis et les modes actifs (vélo, marche).

Les travaux ont débuté à l'été 2015 et devraient se poursuivre jusqu'en 2020.

- la conduite d'une concertation publique sur le choix de variante de tracé dans le secteur de Merdrignac,
- la poursuite des études et de la concertation selon le calendrier prévisionnel sur les autres sections (Châteauneuf-du-Faou, Plémet, Mûr-de-Bretagne).

D'autres opérations sont également engagées :

- une variante d'aménagement a été retenue pour l'aménagement de la RN176 au niveau du franchissement de l'estuaire de la Rance,
- les études préalables à la DUP de la déviation de Fougères-Beaucé sur la RN12, nouvelle opération du CPER, ont démarré en fin d'année.

Chiffres
clés

17,9 M€ d'AE et **11,7** M€ de CP
consommés sur les opérations d'investis-
sment sous maîtrise d'ouvrage DREAL
AE : Autorisation d'engagement
CP : Crédits de paiement

9,13 M€ pour le logement lo-
catif social (dotation État)

4 947 logements sociaux financés
(3 870 PLUS/ PLAI) et **1 029** loge-
ments ont reçus un agrément PLS

38 opérations approuvées
et 4 conventions-cadres conclues
par l'établissement public foncier



Habitat/Logement

Animation des politiques régionales de l'habitat

Conformément aux nouvelles dispositions prévues par la loi ALUR, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) intègre désormais de nouveaux représentants des organismes d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement. L'année 2015 a été marquée par une évolution de l'organisation du CRHH avec une modification de la composition du bureau et du CRHH plénier. Deux nouvelles commissions ont été créées : l'une chargée de la coordination et de l'évaluation des Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et l'autre chargée des Plans Locaux de l'Habitat.

L'activité du CRHH a été très soutenue (23 réunions dont 4 CRHH pléniers –dont un exceptionnel sur les migrants– et 5 Bureaux) ; outre le bilan annuel de l'habitat 2014, les travaux des instances ont porté sur les principes de répartition régionale des crédits, le suivi du dispositif SPLS, le suivi de la mobilisation du foncier public, la politique de la ville et le suivi de la loi SRU, l'analyse des besoins en logements locatifs sociaux.

La mobilisation des acteurs de l'habitat par la DREAL s'exerce également hors du CRHH ; par exemple, sur la thématique de la rénovation urbaine et de la politique de la ville (journée des acteurs de la politique de la ville le 5 février 2015), sur la thématique lutte contre l'habitat indigne (journée du 13 octobre 2015 organisée par la DREAL en partenariat avec l'ARS sur les suites de la loi ALUR sur le sujet, l'activité des acteurs et la prise en compte du thème santé).

Tour de France de la construction

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du logement, Sylvia Pinel, Ministre du logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, s'est rendue dans chaque région pour présenter les mesures mises en place par le gouvernement et découvrir les projets engagés sur l'ensemble du territoire. Le 21 février 2015, elle était à Rennes pour la cinquième étape de ce Tour de France de la construction. La ministre a participé à une réunion avec les acteurs du logement et de la construction et ouvre une table ronde sur le thème « Le logement abordable et performant ».

Réforme du dispositif de la demande locative sociale et des attributions

La loi ALUR renforce la gestion des demandes de logements sociaux et leurs attributions en consolidant les mesures facilitant les démarches des demandeurs (enregistrement et renouvellement en ligne des demandes, constitution d'un « dossier unique » du demandeur, création d'un droit à l'information du demandeur, gestion partagée systématique des demandes, le cas échéant à l'échelle intercommunale lorsque les communes disposent d'un programme local de l'habitat exécutoire, affirmation des politiques d'attribution à l'échelle intercommunale par le biais de Conférences Intercommunales du Logement).

La DREAL s'est fortement mobilisée pour favoriser la mise en œuvre de cette réforme, en appui des DDTM.

Production de logements

Pour répondre aux objectifs nationaux en matière de construction et de rénovation du logement, la répartition des crédits d'aide à la pierre a permis aux territoires de financer 4947 logements locatifs sociaux pour améliorer le parc existant.

Par ailleurs, la mobilisation du foncier public en faveur du logement prévoit une liste de 13 opérations qui doit permettre la mise à disposition de terrains de l'État et de ses établissements en permettant une cession au profit d'opérations de logement social.

Le potentiel de construction est évalué à plus de 930 logements dont environ 526 logements sociaux (dont 196 PSLA : prêt social location-accession).

Enfin, l'appel à projets en faveur du développement d'une offre de logements locatifs très sociaux et réservés aux ménages dont la situation justifie une gestion locative adaptée a fait l'objet d'une gestion par la Dreal : 17 opérations ont été sélectionnées.



Renouvellement urbain

Au cœur de la gestion économe de l'espace et de la transition énergétique, les politiques de renouvellement urbain constituent un axe essentiel d'intervention de la DREAL en ciblant plusieurs types de territoires.

Le déploiement du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain portée par l'ANRU implique la DREAL à différents niveaux : elle intervient en appui technique du préfet de région pour répartir l'enveloppe de crédits ANRU pour les 8 quartiers d'intérêt régional, elle a contribué à la mise en place d'une nouvelle convention régionale et elle favorise l'échange et la diffusion des bonnes pratiques au travers des différents réseaux professionnels particulièrement actifs en 2015.

En complément de son action pour les quartiers de la politique de la ville, la DREAL est mobilisée dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de revitalisation des centres-bourgs (suivi des lauréats, accompagnement des communes cibles).

La DREAL Bretagne, en partenariat avec l'ARS, a organisé le 13 octobre 2015 la 3^{ème} rencontre de mobilisation sur la lutte contre l'habitat indigne. Plus de soixante personnes représentant les différents acteurs de cette politique y ont participé en présence du directeur du pôle national de lutte contre l'habitat indigne.

Perspectives

2016

- poursuite des investissements sur la RN 164 avec notamment le lancement des marchés de travaux sur Châteauneuf-du-Faou et la préparation des enquêtes publiques sur Plémet et Merdrignac ;
- concertation complémentaire sur le projet LNOBPL ;
- réalisation du volet infrastructures et transport du SRADDET ;
- organisation d'un colloque sur la lutte contre l'habitat indigne ;
- signature des protocoles de préfiguration ANRU ;
- mise en œuvre de la réforme de la demande locative sociale et des attributions ;
- création du Fonds national des aides à la pierre.

Zoom sur

Les territoires à énergie
positive pour la croissance verte

L'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPcv) national visait à encourager les actions locales innovantes et exemplaires en matière de transition énergétique, dans les domaines suivants : bâtiment et espaces publics, transport, économie circulaire et gestion durable des déchets, production d'énergie renouvelables locales, préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable, promotion de l'éducation à l'environnement de l'écocitoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

6 territoires TEPcv ont été retenus en Bretagne (ville de Lorient et Lorient agglomération, Brest Métropole, communauté de communes du Val d'Ille, Saint-Brieuc Agglomération et 2 territoires « hyper-ruraux » : le Pays du centre-ouest Bretagne et la communauté de communes du Mené. 9 autres territoires sont TEPcv en devenir, et certains deviendront TEPcv en 2016.



La rénovation énergétique des bâtiments

Un des enjeux énergétique de la Bretagne est la rénovation du parc de logements, ancien et énergivore. En cohérence avec la loi de transition énergétique, la Bretagne s'est fixée comme objectif de rénover 45 000 logements/an, objectif repris dans le SRCAE. La rénovation représente environ 50 % de l'activité du « bâtiment » en Bretagne.

Pour atteindre cet objectif :

- 4457 entreprises sont labellisées RGE (reconnu garant de l'environnement). La Bretagne est la 3^{ème} région française qui compte le plus d'entreprises labellisées RGE,
- 10 plateformes de rénovation énergétique de l'habitat sont mises en place. Elles ont pour mission l'accueil, le conseil et l'accompagnement des ménages dans leur programme de rénovation. 7 plateformes sont au stade de l'étude,
- la pérennisation des aides apportées à la rénovation des logements assure une continuité dans les travaux engagés. A titre d'exemple, le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique, a bénéficié à 45.000 foyers en 2013, en majorité pour des renouvellements d'installations de chauffage, et des travaux d'isolation. Une stabilisation du nombre d'Eco PTZ est également observée sur la période 2011-2015. Les Investissements d'Avenir gérés par la Caisse des Dépôts et des Consignations ont aussi été mobilisés dans le cadre du programme « Ville de demain » pour financer la rénovation énergétique des copropriétés sur le territoire de Rennes Métropole. Une convention a été signée le 10 septembre. Elle doit permettre de tester des outils et de disposer de bâtiments « démonstrateurs » : 6 copropriétés ont ainsi été choisies pour atteindre un niveau de performance équivalent au label « bâtiment basse consommation », soit un investissement de près de 5 millions d'euros. Ce chantier de la rénovation énergétique des copropriétés représente un potentiel économique certain sur le territoire métropolitain et un véritable enjeu en terme énergétique et social.

Chiffres clés

10 plateformes locales de rénovation de l'habitat créées

6 TEPcv labellisés

3 700 entreprises RGE (Reconnue Garant de l'Environnement) fin 2015

31,59 M€ de subventions ANAH consommées pour le logement privé correspondant à la rénovation de 5 296 logements

9,44 M€ de subventions consommées issues du fond d'aide à la rénovation thermique (programme Habiter mieux), représentant 3 418 logements rénovés

La diversification de l'offre énergétique

Du fait de sa fragilité électrique structurelle, la Bretagne doit augmenter son niveau de production d'énergie ; ce qui se traduit par une mobilisation pour un déploiement massif des énergies renouvelables.

Des dispositifs sont mis en place dans le cadre de la loi de transition énergétique, en particulier :

- la simplification des procédures par généralisation du permis unique pour l'éolien terrestre, la méthanisation et les installations soumises à la loi sur l'eau dont les énergies marines et les barrages,
- l'appel à manifestation d'intérêt « Dynamic bois » afin de mobiliser la ressource bois, et dont Abibois a été lauréat,
- l'appel d'offres photovoltaïque, dont le projet de panneaux photovoltaïques sur ombrière porté par le Crédit agricole de Ploufragan a été retenu.

Les énergies marines concourent à ce développement :

- le parc éolien posé de la Baie de Saint-Brieuc, porté par le consortium Ailes Marines, est en entrée en phase d'instruction,
- l'hydrolienne du Fromveur, exploitée par Sabella, a produit ses premiers mégawatts et a été raccordée au réseau de l'île d'Ouessant.

Améliorer la qualité de l'air

En matière de santé publique, la qualité de l'air constitue une donnée essentielle.

Deux types de dispositifs existent :

les mesures d'urgence en cas de pics de pollution atmosphérique :

- ce dispositif a été revu dans le cadre d'une coordination placée au niveau du préfet de zone de défense et de sécurité. Les arrêtés préfectoraux bretons ont tous été revus et signés en 2015. Parmi les mesures nouvelles, on trouve l'affichage de recommandations pour la vitesse sur les panneaux à messages variables situés sur les axes routiers structurants,
- le plan de protection de l'atmosphère : en Bretagne, seule l'agglomération rennaise y est soumise. Le plan 2015-2020 a été adopté le 12 mai 2015. Il fixe des objectifs de réduction des émissions polluantes et définit un programme d'actions en trois volets : transport routier, autres secteurs émetteurs, évolutions des comportements.

Par ailleurs, depuis octobre 2015, une expérimentation d'un an est menée sur l'abaissement de la vitesse sur la rocade de Rennes et sera évaluée au regard de son incidence sur la qualité de l'air, mais aussi sur la lutte contre le bruit, le renforcement de la sécurité routière et la fluidité du trafic.



Promouvoir les déplacements durables

Déploiement régional de la charte « Objectif CO₂ les transporteurs s'engagent »

La démarche s'est poursuivie en 2015, portant le nombre d'entreprises de transport routier signataires à 94 (13 pour le transport de voyageurs et 81 en transport de marchandises) correspondant à 7 200 véhicules pour 8 700 conducteurs.

Au total, l'ensemble des plans d'actions porte sur une économie annuelle de près de 21 millions de litres de gasoil et plus de 68 000 tonnes de CO₂. Par ailleurs, un soutien a été apporté aux entreprises de transport de plus de 250 salariés engagées dans la démarche et devant réaliser un audit énergétique : 7 entreprises (marchandises et voyageurs).

Logistique urbaine

La DREAL a élaboré en 2015, avec les 4 DDTM bretonnes et le Cerema, le guide « Pour une meilleure gestion de la logistique urbaine : des leviers d'actions ». Conçu pour être à la fois porteur de pédagogie, opérationnel et facile d'appropriation, ce guide permet à tout acteur local (collectivités locales, associations, milieux socioprofessionnels et services de l'État) de réaliser des diagnostics du transport des marchandises sur son territoire et, au-delà, de s'impliquer dans une véritable politique publique pour la gestion de la mobilité des marchandises.

Des acteurs mobilisés pour le climat

L'année 2015 a été marquée par l'organisation de la COP 21 en France qui a permis l'adoption d'un nouvel accord mondial sur le climat le 12 décembre. Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a été particulièrement mobilisé par cet événement, en lien avec la mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Cette mobilisation s'est traduite en DREAL Bretagne au travers de 3 événements :

- la participation au Tour de France du climat pour mettre en lumière le rôle de l'ensemble des services dans la mise en place d'un nouveau modèle énergétique et susciter leur mobilisation dans la perspective de la Conférence climat. La DREAL Bretagne a été désignée pour organiser la première étape de ce tour de France du climat qui s'est tenue le 30 avril,
- la participation à l'événement grand public sur le climat à Rennes « La pluie et le beau temps » organisé par le collectif d'associations IVINE. Ce temps fort a été un vecteur pour mieux faire connaître auprès des citoyens l'action des services de l'État en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique et de faire un lien direct entre l'action ministérielle et les enjeux de territoire,
- l'organisation le 26 novembre du séminaire « Tous acteurs de la transition énergétique pour la croissance verte » à l'attention des services de l'État dont l'objectif était de forger une culture commune sur ce thème afin que chaque agent dispose de tous les atouts pour participer à sa mise en œuvre dans son domaine de compétence.



Perspectives

2016

- développement des énergies renouvelables, avec en particulier les appels d'offres « biomasse » (bois et méthanisation), « petite hydroélectricité », et l'appel à manifestation d'intérêt sur l'éolien flottant ;
- poursuite de la mise en œuvre du Plan de rénovation énergétique du bâtiment ;
- poursuite des actions en faveur de la qualité de l'air, avec le suivi de la mise en œuvre des actions du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise et le bilan de l'expérimentation de la limitation de la vitesse sur la rocade de Rennes.



Préserver et améliorer le cadre de vie

Préserver la ressource en eau

Planification, gouvernance de l'eau

La DREAL a participé activement à la rédaction du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Loire Bretagne en s'assurant notamment de la prise en compte des différents enjeux régionaux. Le programme de mesures a été construit à partir des éléments fournis par le bureau du comité technique territorial, constitué de la DREAL, de l'ONEMA, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le nouveau SDAGE a été approuvé par le préfet coordonnateur de bassin en décembre 2015.

Les services de l'État participent aussi, avec la Région, les Départements et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à l'élaboration du Plan Breton pour l'Eau, qui établit les bases d'une nouvelle gouvernance participative avec tous les acteurs de l'eau et définit de nouvelles modalités d'intervention pour la politique de l'eau. Le document traduit une volonté de cohérence dans les actions, une recherche d'efficacité, d'efficience, de simplification.

Plan de lutte contre les algues vertes

Lancé en février 2010, le Plan de lutte contre les algues vertes comporte un important volet préventif. Celui-ci prévoit la mise en place de projets de territoire à basses fuites d'azote, portés par les acteurs locaux, dans huit baies prioritaires, particulièrement touchées par le phénomène. En 2014, les évaluations des chartes de territoire de Lieue de Grève, Horn-Guillec et Saint-Brieuc, Concarneau, Douarenez et Douron ont été conduites, et ont abouti

aux décisions de poursuivre les démarches contractuelles. L'année 2015, était une année de suivi : les actions menées par les 8 baies ont été évaluées.

Installations classées pour la protection de l'environnement élevage

Dans le cadre de la déclinaison du 5^{ème} programme d'actions « Directive nitrates », la DREAL a organisé la deuxième campagne de déclaration généralisée des flux d'azote (environ 30 000 exploitants agricoles concernés). Cette opération se traduit par le recueil, dans la base de données Sillage teledéclaration, de tous les échanges d'azote entre producteurs d'animaux et agriculteurs. Les déclarations faites en 2014, par chaque agriculteur sur les quantités d'azote épandues, ont été analysées. Pour chaque département, une quantité limite de référence a ainsi pu être fixée. Les services ont été mobilisés par les négociations avec la profession agricole pour proposer des projets de décrets et d'arrêtés visant à fixer des mesures pour le respect de cette quantité de référence.

Accréditation du laboratoire d'hydrobiologie

Pour le laboratoire d'hydrobiologie, un premier audit à blanc a eu lieu en 2015 et la documentation qualité se construit. 2 agents qualifiés sont désormais habilités pour les prélèvements, tri et détermination. La formation se poursuit en vue de l'audit d'accréditation prévu en 2016.

Zoom sur L'évolution des paysages en photos

Le paysage évolue constamment, par modification des milieux naturels ou sous l'influence humaine : de manière lente et imperceptible ou suivant des mutations rapides et radicales... La constitution systématique de séries photographiques avec des reconductions périodiques permet de saisir les dynamiques à l'œuvre. Depuis une quinzaine d'années des Observatoires Photographiques du Paysage (OPP) se créent pour suivre ces évolutions mais aussi pour accompagner des politiques publiques. Pour aller plus loin, inciter à de nouveaux OPP et partager plus largement leur contenu, un outil libre de médiation et de suivi de l'évolution des paysages, la Plateforme des Observatoires Photographiques de Paysages (POPP), a été créé dans le cadre d'un partenariat entre l'État, la Région et l'Université de Rennes 2 (<http://popp.applis-bretagne.fr/>).

Hydrométrie et maintenance du réseau de stations hydrométriques

De multiples analyses d'eau sont réalisées par les collectivités dans le suivi de leurs actions de reconquête de la qualité des milieux, par les DDTM dans les estuaires etc. Pour beaucoup de mesures, les résultats sont conservés, uniquement chez les producteurs de données. La base régionale à la DREAL a pour objectif de les collecter, afin de les mettre à disposition d'un plus large public, de les valoriser dans les bases nationales et d'aider au pilotage de la politique de l'eau.

En matière de mesures hydrométriques, la vidange du barrage de Guerlédan imposait des modifications des circuits d'alimentation en eau potable dans le Morbihan. Le suivi du débit des cours d'eau devait s'appuyer sur les données les plus fiables possibles.

Préserver la biodiversité

La DREAL a soutenu, avec la Région, le développement de la connaissance et sa diffusion. Deux « premières » en 2015, réalisées avec l'appui du GIP Bretagne Environnement :

- les listes rouges régionales d'espèces de faune et de flore vasculaire (identifiant notamment les risques de disparition à court terme), fruit d'une importante mobilisation experte, dont celle du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, qui a également permis d'évaluer la responsabilité biologique de la Bretagne par rapport au contexte national ;
- les chiffres clés du patrimoine naturel de Bretagne.

S'agissant des aires protégées, le développement et la gestion du réseau Natura 2000 ont constitué une action prioritaire de la DREAL. Outre l'extension du périmètre de deux sites Natura 2000 (« Blavet-Hyères », « Vallée du Léguer »), 2015 a été une année de transition entre deux périodes de programmation des fonds communautaires (FEADER). L'implication des collectivités dans la gestion du réseau n'a pas faibli et ce sont ainsi, avec le soutien de l'État et du FEADER, près d'une cinquantaine d'emplois qui ont été préservés pour l'action et l'animation au sein de ces territoires emblématiques (plus de 100 dossiers traités, près de 3 M€ payés ou engagés).

Chiffres clés

19 % pourcentage du parc national d'ICPE pour la Bretagne

55 avis rendus sur des demandes de dérogation sur les espèces protégées

493 permis ou certificats CITES délivrés en 2015.

X avis explicites émis au titre de l'Autorité environnementale et x décisions au cas par cas

Le projet de parc naturel urbain des Prairies Saint-Martin à Rennes

Le projet de parc naturel urbain des Prairies Saint-Martin à Rennes fait partie des actions innovantes sélectionnées dans le cadre de la seconde tranche de l'appel à projets « Ville de demain » dédié aux Ecocités. L'aménagement du parc naturel urbain des Prairies Saint-Martin, qui doit offrir un espace de loisirs et de nature au cœur de la ville de Rennes, présente des enjeux environnementaux multiples. La création d'un observatoire de l'écologie urbaine permettra de tirer de la requalification de ce site, des enseignements utiles pour les collectivités et les professionnels de l'aménagement.

Préserver les paysages

Mise à jour de la liste des sites majeurs restant à classer en Bretagne

C'est en Bretagne que la première loi sur les sites a été créée en 1906, instituant les commissions des sites, les sites classés, et depuis 1930 les sites inscrits. On recense en Bretagne 320 sites classés pour moins d'1 % de la surface terrestre. La ministre chargée des sites et paysages a demandé, en 2015, la mise à jour des listes régionales des sites majeurs restant à classer. Ces listes, établies à l'occasion du centenaire de la loi en 2006, ont pour objet d'identifier le patrimoine paysager d'intérêt national restant à protéger. La liste régionale actualisée a été validée sous l'égide des préfets de département pour 3 des 4 départements bretons (Côtes d'Armor, Morbihan et Ille-et-Vilaine) après consultation des commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). Le Finistère réalisera l'exercice courant 2016 pour aboutir à une liste cohérente de sites bretons à classer.

Classement de l'île de Sieck

Par décret du Conseil d'État du 16 septembre 2015 l'île de Sieck a été classée parmi les sites du département du Finistère pour son caractère pittoresque. Ce classement au titre des sites vient reconnaître le caractère exceptionnel et emblématique de l'île de Sieck, territoire au caractère sauvage et préservé, perceptible depuis de nombreux points du littoral finistérien.



Bilan de l'autorité environnementale

L'activité de l'Autorité environnementale (Ae) en 2015 s'est traduite par une légère augmentation du nombre de saisines pour avis et un maintien du nombre de dossiers transmis pour un examen au cas par cas. Le nombre de projets d'ICPE industrielles en particulier a augmenté sensiblement entre 2014 et 2015 ; celui des plans-programmes a diminué légèrement, avec notamment peu de documents d'urbanisme déposés en début d'année.

L'expérimentation des autorisations uniques ICPE, la généralisation des autorisations uniques IOTA, la mise en place à venir d'un permis environnemental unique prévu dans l'année 2016 tendent à réduire le nombre de saisines pour avis. Ce phénomène sera probablement amplifié par la réforme du cadre législatif et réglementaire de l'évaluation environnementale, au profit d'un accroissement du champ de la décision au cas par cas.

Le nombre de projets dispensés d'étude d'impact à l'issue de la procédure d'examen au cas par cas reste relativement stable (80 % pour les projets et 73 % pour les plans et programmes).

Plusieurs dossiers importants ont fait l'objet de réunions de cadrage permettant ainsi de sensibiliser les porteurs de projets et leur bureau d'études, ainsi que les services instructeurs, à la plus-value apportée par une démarche d'évaluation environnementale, exactement proportionnée aux enjeux en présence.

La DREAL Bretagne s'est particulièrement impliquée dans la préparation de la mise en œuvre de la réforme de l'Autorité environnementale pour les plans et programmes. Cette réforme, qui doit entrer en vigueur au cours du 1^{er} semestre 2016 vise à créer une formation régionale d'Ae du CGEDD pour les documents précités, composée de membres du CGEDD et de personnes qualifiées. L'année 2016 devrait donc voir se côtoyer deux organisations différentes, l'une concernant les projets, pour lesquels l'Ae reste le préfet de région, l'autre concernant les plans et programmes, pour lesquels l'Ae serait une entité collégiale.

Perspectives

2016

- expérimentation de la dématérialisation des études d'impact et téléprocédure cas par cas pour les projets ;
- intense activité législative sur le champ du droit de l'environnement.



Assurer la sécurité des personnes et des biens

Prévenir et réduire les risques

Risques naturels

L'action de la DREAL a porté sur l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de PAPI (Programmes d'actions de prévention des inondations) ainsi que sur l'instruction des demandes de labellisation : le PAPI Morlaix a ainsi été labellisé en 2015.

Un appui soutenu a été apporté aux DDTM dans l'élaboration des PPRI-L (plans de prévention des risques inondations et littoraux). Un premier travail avec les préfetures et les DDTM a été engagé par la DREAL pour élaborer le cadre du transfert de la compétence de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) aux collectivités qui interviendra au plus tard en janvier 2018.

Sécurité des ouvrages hydrauliques

L'instruction des études de dangers et des revues décennales de sûreté (concentrées sur 2015 et 2016) s'est activement traduite autour des ouvrages à forts enjeux en priorité (notamment le barrage de Guerlédan). Le nouveau contexte réglementaire (loi MAPTAM de janvier 2014, loi NOTRe d'août 2015 et le décret « digues » de mai 2015) a fait l'objet de multiples réunions d'explications auprès des services concernés en DDTM.

ICPE

Les inspecteurs se sont attachés à réceptionner et instruire les dossiers de conformité des installations nouvellement concernées par la directive IED qui visent à limiter les émissions industrielles des établissements européens les plus importants. Dans la région rennaise, l'inspection a instruit plusieurs dossiers en lien avec la gestion des déblais issus des travaux de la ligne 2 du métro.

Études de danger portuaires

Quatre études de danger portuaires ont été instruites pour Vannes, Belle-Ile en Mer, Lorient et Saint-Brieuc.

Plan de Prévention des Risques Technologiques

Dans le cadre des plans de Prévention des Risques Technologiques autour des sites SEVESO Seuil Haut, la réglementation prévoit selon les cas des expropriations et délaissements de biens fonciers. Des mesures foncières et des modifications d'infrastructures ont été financées en 2015 par l'État à hauteur de 310 000 €. Plus de trois millions d'euros ont également été engagés en 2015 pour des mesures foncières qui seront mises en œuvre prochainement.

Mines et après-mines

L'année 2015 a été riche en instruction avec le dossier « Pointe d'Armor » (extraction de sable coquillier en mer) et les permis exclusifs de recherches minières sans oublier l'instruction de plusieurs dossiers dans l'objectif de fin de concession.

Zoom sur

Renforcer la sûreté des sites SEVESO

Suite aux actes de malveillances survenus sur des sites SEVESO en juin et juillet 2015, le gouvernement a demandé que chaque site SEVESO fasse l'objet d'une inspection relative à la sûreté avant la fin de l'année 2015.

Les inspecteurs de la DREAL Bretagne ont mené 46 inspections entre août et décembre 2015. Elles ont concerné les 44 établissements SEVESO issus du dernier recensement ainsi que deux établissements supplémentaires, l'un récemment déclassé et l'autre devant devenir SEVESO très prochainement.

Ces inspections ont été menées à plusieurs reprises en présence de membres du corps préfectoral. La plupart de ces inspections ont été menées avec les forces de l'ordre et les services départementaux d'incendie et de secours.

Informers sur les risques

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux de nombreuses actions de sensibilisation sur cette réglementation ont été menées : présentation au Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale, vers les collectivités, les services de l'État, les entreprises de travaux publics. Le Préfet de région et le Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics ont cosigné un courrier de sensibilisation diffusé à toutes les collectivités de Bretagne. Plus de cent courriers de rappel de la réglementation ont été adressés à des collectivités, des entreprises et des particuliers.

Le passage de la directive européenne SEVESO2 à SEVESO3 a conduit à de nombreuses évolutions réglementaires qui ont donné lieu à l'organisation d'actions de formation des inspecteurs et de sensibilisation des industriels.

Par ailleurs, afin d'aider les maires à mieux connaître et prendre en compte leurs obligations en matière d'information préventives sur les risques naturels, une plaquette de communication a été éditée et diffusée dans l'ensemble des départements.

VOUS ENVISAGEZ DE RÉALISER DES TRAVAUX

TERRASSEMENT
COUVERTURE
ÉLAGAGE
RÉHABILITATION DE BÂTIMENT
RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX
...

Ces travaux nécessitent parfois le creusement de tranchées, l'utilisation d'engins de levage ou la mise en place d'échafaudages. Le sous-sol est de plus en plus encombré par les réseaux souterrains (eau, assainissement, électricité, gaz, télécommunications...). Travailler près des réseaux aériens demande aussi des précautions. La localisation et la connaissance de ces réseaux est donc indispensable.

L'intervention sans précaution est source de risques

Pour connaître les réseaux près de votre chantier et pour votre sécurité, vous devez faire une Déclaration de projet de Travaux ou une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux auprès des exploitants de réseaux (eau, gaz, électricité...). **Sur le domaine public mais aussi sur le domaine privé**, ces déclarations sont obligatoires (décret 2011-1241 du 5 octobre 2011).

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET VOS DÉMARCHES

www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
ou
demandez conseil à votre mairie

Attention
Ces déclarations ne vous exonèrent pas des autres obligations (permission de voirie pour des travaux sur le domaine public, formalités d'urbanisme...)

Ensemble, protégeons nos vies

Chiffres
clés

32 inspections d'ouvrages hydrauliques
(dont 6 pour la DREAL Basse-Normandie)

528 inspections d'ICPE industrielles,
ayant conduit à 56 propositions de mises
en demeure et 6 procès verbaux

1 850 véhicules réceptionnés à titre
isolé, dont 332 complexes et
38 réceptions par type prononcées

22 contrôleurs poids lourds supervisés et
199 contrôleurs de véhicules légers,
9 visites de centres de contrôles
techniques de véhicules lourds et
71 visites d'installations de contrôle
technique de véhicules légers



Anticiper et gérer la crise

Évolutions dans la gestion du risque inondation

La révision du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, le RIC, qui définit les tronçons de cours d'eau surveillés par le service de prévision des crues (SPC) et les niveaux de vigilance pour chaque tronçon de cours d'eau, a été finalisée en 2015. Le nouveau RIC modifie les niveaux de vigilance pour les mettre en cohérence avec la définition nationale et ajoute quelques stations de prévision.

Par ailleurs, un travail soutenu de retour d'expérience suite aux inondations de l'hiver 2013-2014 a mobilisé le SPC, en parallèle à l'intégration progressive d'outils de nouvelle génération au sein du réseau national animé par le SCHAPI (Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations).

Enfin, le dispositif de surveillance Vigicrues est opérationnel en Côtes d'Armor depuis octobre 2015. L'étude conduite par la DREAL avec Météo-France a permis de définir trois secteurs hydrologiquement cohérents (Ouest, Centre et Est) sur lesquels un niveau de vigilance pourra être annoncé.

Le réseau des RDI (Référénts départementaux Inondations en DDTM, avec le SPC Vilaine et côtiers bretons et les SIDPC en préfectures) est monté en puissance au travers de l'élaboration d'organisations et d'outils aptes à aider les préfets à mieux gérer les situations de crise.

Gestion des situations d'urgence

La mission MZDS et les cadres de permanence sont intervenus sur des domaines de risques variés et ce sont 89 événements qui ont été traités en 2015 : pollutions de l'environnement, pics de pollution de l'air, accidents industriels ou menaçant la sûreté nucléaire, gestion de l'approvisionnement électrique, gestion de crise routière comme à l'occasion des convois de tracteurs agricoles sur Paris en septembre via les autoroutes de l'ouest.

Un travail important a également été effectué sur des documents-cadre pour préparer la gestion de crise avec la finalisation d'un document cadre zonal pour la gestion des épisodes de pollution de l'air et la révision des dispositions « inondation Loire » du plan ORSEC Zonal.

Assurer le contrôle des dispositions réglementaires

Contrôles des activités industrielles

Concernant le contrôle des installations classées suivies par la DREAL :

- 97 contrôles inopinés des émissions (eau, air, légionelle) ont été réalisés par des laboratoires mandatés par l'Inspection,
- 528 visites sur site ont été réalisées, soit dans le cadre du programme pluriannuel de contrôle, soit de manière réactive suite à plaintes, accidents ou pollutions ou en lien avec l'actualité,
- 21 inspections ont concerné les produits chimiques (règlement Reach, biocides ou substances appauvrissant la couche d'ozone).

Les inspecteurs des installations classées de la DREAL et des DDPP (Directions Départementales de la Protection des Populations) ont renforcé en 2015 leurs contrôles en matière d'équipements sous pression. De nombreuses non-conformités ont été relevées amenant les préfets de département à prendre des sanctions adaptées sur proposition de l'inspection (mise en demeure et amendes administratives). Une installation illégale de remplissage de bouteilles de gaz a également fait l'objet d'une inspection réactive de la DREAL avec l'appui des forces de l'ordre.

Trois inspections ont été menées concernant des canalisations de transport exploitées par GRTgaz et sur des canalisations du port de Brest.

Contrôle des transports

Garante de la bonne application de la réglementation des transports terrestres, la DREAL Bretagne intervient à deux niveaux : elle gère l'accès à la profession, délivre les titres de transport pour les 2959 entreprises bretonnes, contrôle le déroulement des formations et propose les mesures de sanctions administratives, d'une part.

Elle pilote et met en œuvre le plan régional de contrôle routier, d'autre part.

Les opérations sont menées par 23 contrôleurs des transports terrestres (CTT), répartis au sein des quatre antennes départementales et assistés d'un agent chargé de la pesée des véhicules.



Les contrôles se déroulent sur route (aires aménagées, entrepôts, ports...), en collaboration avec les forces en tenue (police, douanes, gendarmerie) et en entreprise.

En 2015, en Bretagne, sur plus de 4802 véhicules contrôlés (dont 3539 non résidents), 1279 infractions ont été relevées et ont donné lieu à 141 immobilisations et au versement de 707 793 euros d'amendes et de consignations.

Les fraudes les plus souvent constatées concernent le non-respect de la réglementation sociale européenne (temps de conduite et de repos...) et de la réglementation des transports (défaut de documents de transport, cabotage irrégulier...).

Enfin, dans le domaine du transport des voyageurs, l'entrée en vigueur de la « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » a marqué le lancement de libéralisation du secteur des transports par autocar.

Perspectives

2016

- soutien des collectivités dans la prise de compétence GEMAPI ;
- instruction des demandes de labellisation de nouveaux PAPI ;
- mise en œuvre de nouveaux outils de production de la vigilance et prévision des crues au SPC ;
- mise à jour du protocole régional Parquet-Administration-ONEMA-ONCFS ;
- mise en place de servitudes d'utilité publique dans plus de 300 communes en Bretagne afin de maîtriser l'urbanisation le long des canalisations de transport de gaz ;
- approbation des Plan de Prévention des Risques Technologiques de Brest et de Lorient ;
- poursuite des contrôles renforcés en matière d'équipements sous pression au sein des installations classées ;
- appui à la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest dans la réorganisation de la gestion de crise routière consécutive à la suppression des CRICR (centre régionaux d'information et de coordination routière).



Une organisation, des moyens

La gestion des ressources humaines

La gestion administrative et financière : une gestion plurielle

Au sein de la DREAL, la gestion administrative s'applique à des agents appartenant à 33 corps différents, issus de 4 ministères et rattachés à 3 services payeurs différents.

Dans le cadre du projet de service, une action est menée pour améliorer la lisibilité des règles de gestion de chaque corps mais aussi avoir une ligne directrice partagée entre les services pour expliquer aux agents les décisions prises mais aussi leur apporter du conseil. Le Pôle support intégré qui intervient pour le compte de 17 services employeurs, a géré en 2015, 37 000 mouvements de gestion financière, 1 100 actes de gestion administrative et la gestion 1 550 dossiers de prestations sociales.

En 2015, au niveau de la zone de gouvernance, la DREAL a piloté une phase d'analyse pour cerner les marges de manœuvre et proposer un plan d'actions pour mieux gérer les baisses d'effectifs et contenir le sur-effectif.

La gestion des retraites

Le Secrétariat général a accompagné les agents de la DREAL dans la constitution des comptes individuels retraites. Le correspondant retraite régional du Pôle support intégré a rencontré 69 agents parmi les services employeurs en 2015. Pour mieux orienter les agents, le Pôle support intégré a également lancé une nouvelle action en fin d'année 2015 : les entretiens de retraites personnalisés.

La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

En matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, l'année a été marquée par la formalisation du plan régional de développement des compétences qui priorise les objectifs de développement des compétences de la zone de gouvernance pour les 3 ans à venir.

Dans le cadre du projet de service, une cartographie des compétences critiques a été initiée sur le périmètre de la DREAL. Cet outil de gestion et d'accompagnement du développement des compétences permettra :

- de mieux mobiliser les compétences des agents sur leur poste et plus généralement dans la structure,
- d'accompagner les agents dont les compétences évoluent et les agents à repositionner dans le contexte de l'évolution des missions et/ou de la réduction des effectifs,
- de permettre à l'agent de mieux valoriser son parcours professionnel et gérer ses projets de mobilité, dans le cadre d'une initiative personnelle.

La prévention des risques professionnels

Les risques professionnels et des actions à entreprendre en vue de les réduire sont analysés et identifiés dans le cadre du document unique et du plan de prévention. Par soucis de renforcer la politique de prévention primaire, une attention particulière a

Le poste de consultant juridique du secrétariat général de la DREAL Bretagne a été pourvu au début de l'année 2015. Cette opportunité a permis aux services de la DREAL, des DDTM et des DDPP de la zone de gouvernance de pouvoir bénéficier de conseils et d'appui sur certains dossiers délicats ou à forts enjeux, tout en assurant le traitement de plusieurs recours contentieux de niveau régional voire de niveau départemental au profit des préfetures de département. Le bénéfice de la présence d'un juriste s'inscrit dans la logique de la charte d'engagements des DREAL signée en 2014 pour concourir à la sécurité juridique des actes ou décisions. Si cette action concourt la prévention des recours qui ne constitue pas forcément un élément mesurable, le nombre de contentieux en cours ou initiés en 2015 est demeuré stable par rapport aux années antérieures, ce qui est un signe d'encouragement et démontre la nécessité d'une activité juridique dans une structure de l'État.

été portée aux risques psychosociaux en 2015. Ainsi des formations et conférences relatives à maîtrise des risques psychosociaux dans le cadre des pratiques managériales ont été développées et réalisées. Parallèlement, pour faire en sorte de mieux gérer et anticiper les situations de souffrance au travail, a été mise en place une cellule d'accompagnement et de prévention.

En 2015, la DREAL a fait l'objet d'une inspection en matière d'hygiène et de sécurité (management et organisation du service en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail). Il est apparu que ces sujets constituaient des enjeux essentiels en DREAL et qu'à ce titre la direction a mis en place une politique de prévention efficiente dans le cadre d'une vision partagée avec le collectif de travail.

La gestion budgétaire et comptable

Sous le pilotage du Secrétariat général, l'ensemble des services de la DREAL ont décliné la feuille de route ministérielle relative au déploiement du Contrôle Interne Comptable. Cet investissement a permis de renforcer la maîtrise des risques comptables.

Sur la gestion budgétaire et comptable, le Pôle support intégré (PSI) doit atteindre des objectifs ambitieux et partagé pour tous les services de l'État, en matière de généralisation de la dématérialisation (PLACE, chorus formulaires, chorus Factures...), de meilleur respect de la chaîne de la dépense, de déploiement de dispositifs de traçabilité, ou de respect du délai global de paiement... Cela nécessite un accompagnement complexe des services qui ont des problématiques métiers parfois spécifiques et qui avancent à des rythmes différents. Le PSI recherche avant tout à être moteur pour réduire les difficultés avant le 1^{er} janvier 2017 afin d'atteindre l'objectif de 20 jours pour le Délai Global Paiement contre 21,65 aujourd'hui.

Le développement des technologies de l'information

En 2015 les techniciens informatique ont continué la migration du parc informatique sous le système d'exploitation Windows 7. L'unité en charge des infrastructures informatiques a également achevé la migration de réseau informatique. Ainsi, tous les sites (plus d'une centaine) ont quitté le réseau du ministère (MOREA) pour rejoindre le réseau interministériel de l'État (RIE).

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et développements a réalisé plusieurs applications pour les directions du Campus, fait évoluer des applications existantes, et a également piloté le prestataire pour des applications sous-traitées. Un marché hébergement pour la plateforme applicative internet a été passé. Les prestations commenceront au 1^{er} trimestre 2016.

Le service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) d'Ille-et-Vilaine est effectif : la convention entre le SIDSIC et la DREAL (PSI) a été signée et est appliquée depuis le mois d'octobre.

Chiffres clés

2 308 équivalents temps plein dans la zone de gouvernance Bretagne

776 agents bénéficiaires des prestations logistique sur le Campus d'Atalante-Champeaux

5 216 demandes d'assistance informatique concernant 2 200 postes informatiques.

1 335 398 copies réalisées par l'atelier reprographie soit une moyenne mensuelle de 111 284 tirages

12 concours organisés pour 1 147 candidats inscrits

193 offres électroniques déposées sur « PLACE », plateforme des marchés publics

55 758 paiements et 1 540 titres de recettes effectués sur Chorus.

6 budgets Opérationnels de Programme (BOP) gérés par la DREAL



La gestion immobilière et logistique

La DREAL a décliné le plan ministériel de gestion du parc automobile 2015/2017 en renouvelant prioritairement les véhicules âgés de plus de 10 ans en acquérant des véhicules permettant de faire évoluer les motorisations et d'introduire des véhicules propres (électriques ou hybrides).

Le secrétariat général a assuré le suivi de la gestion immobilière des sites DREAL implantés dans les 4 départements bretons. En 2015, l'équipe de maintenance du pôle support intégré a supervisé l'exécution des contrôles réglementaires et des opérations de maintenance.

L'ensemble des prestations mutualisées des équipes du courrier, de l'accueil, du pool auto, de la reprographie ont été réalisées conformément aux conventions. L'approvisionnement du campus a été effectué conformément au code des marchés.

Une forte accélération a été donnée dans la saisie informatique des dossiers d'archives. À ce jour près de 50 % des boîtes archives sont recensées et donc très facilement accessibles.

L'élaboration du nouveau Plan Régional Administration Exemplaire 2015-2020 (PRAE) a été engagé avec pour objectif de valoriser le travail effectué au sein de la DREAL depuis 2010. Il s'adosse à des textes nationaux (nouveau plan ministériel administration exemplaire et loi transition énergétique pour la croissance verte) pour, renforcer la dynamique en cours en matière d'eco-responsabilité.

Perspectives

2016

- mettre en œuvre le plan ministériel État exemplaire du ministère 2015-2020 ;
- poursuivre la maîtrise des recrutements et des effectifs ;
- mettre en place le télétravail selon les modalités du nouveau décret inter fonctions publiques ;
- promouvoir l'égalité Femme/Homme ;
- assurer le suivi des déménagements des sites de Vannes (56) et de Plérin (22) ;
- maîtriser les circuits comptables en vue de réduire les délais globaux de paiement ;
- continuer les changements de système d'exploitation des postes de travail, et modifier des privilèges utilisateurs sur les postes de travail ;
- changement de prestataire d'hébergement de la plateforme applicative internet du PSI et migration de l'ensemble des composants système, des applications et des données ;
- assurer l'accueil sur le campus des agents du Pôle de Production des Statistiques de la construction (PIPS).



Le carnet de santé de votre habitat



Rapport d'activité 2014 de la DREAL Bretagne



Vie quotidienne dans les écoquartiers en Bretagne



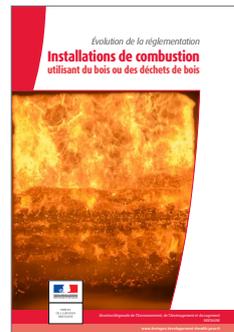
Agir ensemble pour maîtriser les risques



Information préventive sur les risques majeurs



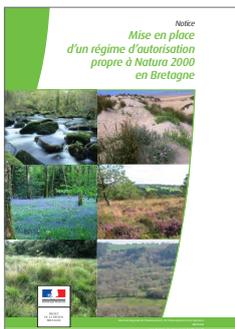
Bilan annuel 2014 : L'eau en Bretagne



Installations de combustion utilisant du bois ou des déchets de bois



Comment mène-t-on un projet routier en Bretagne ?



Mise en place d'un régime d'autorisation propre à Natura 2000 en Bretagne



Couverture de la Bretagne en schémas de cohérence territoriale



Compte rendu d'activités 2014 - Le transport routier et la sécurité des véhicules en Bretagne



Bilan 2014 : L'habitat en Bretagne

A

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALUR : Accès au logement et un urbanisme rénové
AMI : Appel à manifestation d'intérêt
ANAH : Agence nationale de l'habitat

B

BOP : Budget opérationnel de programme

C

CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CEREMA : Centre d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGDD : Commissariat général au développement durable
CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable
CPER : Contrat de plan État-Région
CLE : Commission locale de l'eau
CODERST : Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CPCM : Centre de prestations comptables mutualisées
CRHH : Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
CRML : Conférence régionale mer et littorale
CSSPP : Commission supérieure des sites, paysages et perspectives
CTT : Contrôleurs des transports terrestres

D

DDI : Direction départementale interministérielle
DIRM : Direction interrégionale de la mer
DDPP : Direction départementale de la protection des populations
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DIRO : Direction interdépartementale des routes de l'Ouest
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSR : Document de stratégie régionale

E

EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPF : Établissement public foncier

F

FEDER : Fonds européen de développement régional
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

G

GIZC : Gestion intégrée de la zone côtière
GPEEC : Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

I

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

L

LGV : Ligne à grande vitesse
LNOBPL : Liaisons nouvelles ouest Bretagne-Pays de la Loire

M

MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
MLETR : Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

P

PADN : Programme d'action directive nitrates
PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations
PARI : Programme d'accompagnement aux risques industriels
PEM : Pôle d'échanges multimodal
PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration
POLMAR : Pollution maritime
PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
PREH : Plan de rénovation énergétique de l'habitat
PRIS : Point rénovation info service
PRSE : Plan régional santé environnement

R

RDI : Référent départemental inondation
RGE : Reconnu garant environnement
RFF : Réseau ferré de France
RTE : Réseau de transport d'électricité

S

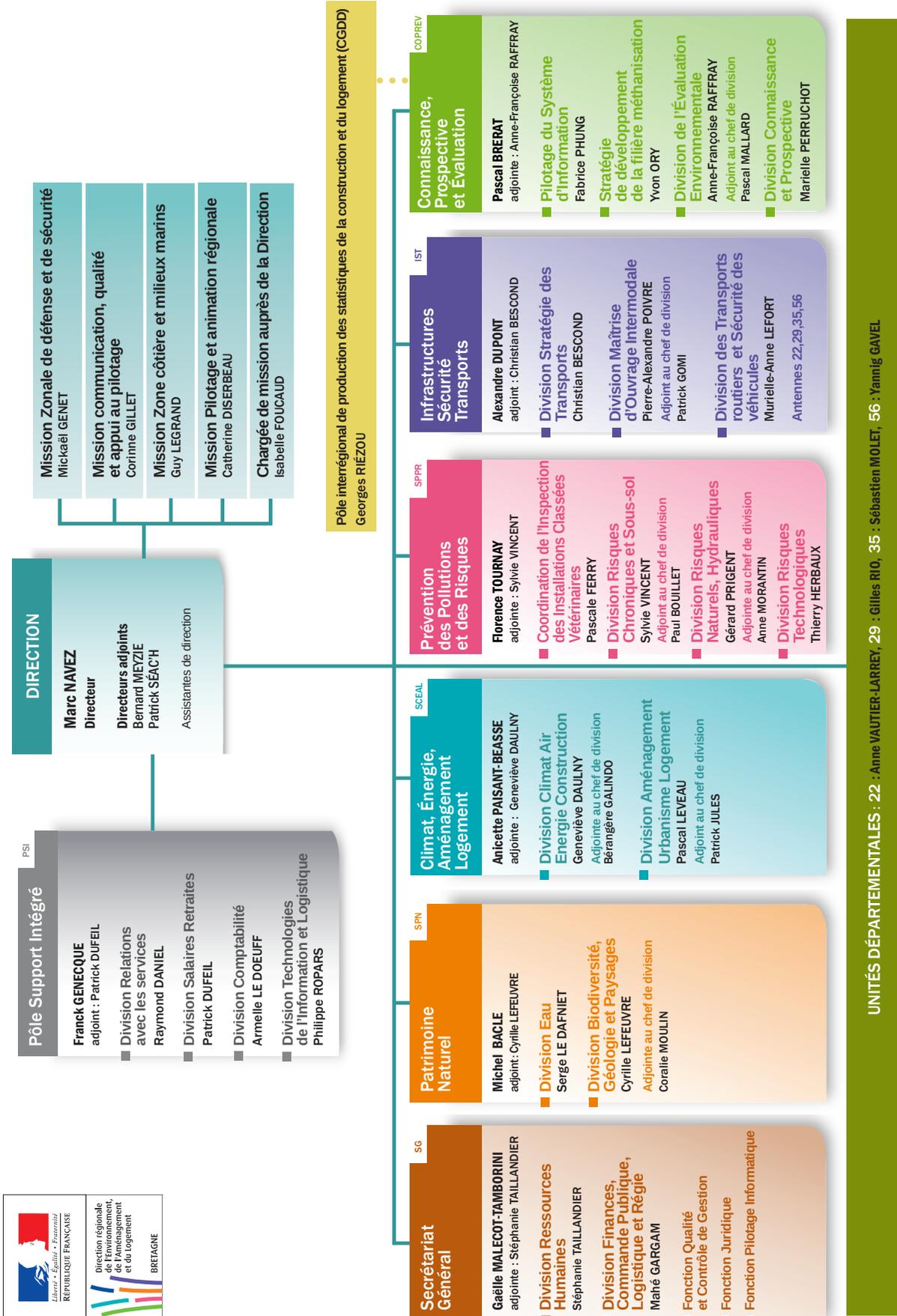
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCHAPI : Service central d'hydrométéorologie et d'aide à la prévision des inondations
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales
SPLS : Suivi et programmation des logements sociaux
SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE : Schéma régional climat, air, énergie
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

T

TRI : Territoire à risque d'inondation
TVB : Trame verte et bleue

U

UO : Unité opérationnelle
UT : Unité territoriale



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 Rennes cedex
Tél. 33 (0)2 99 33 45 55
Fax. 33 (0)2 99 33 44 33

Unité départementale des Côtes d'Armor

2 Av du Chalutier sans Pitié
22190 Plérin
Tél. 33 (0)2 96 74 46 46
Fax. 33 (0) 2 96 74 48 57

Unité départementale du Finistère

2 rue Georges Perros
29556 Quimper Cedex 9
Tél. 33 (0)2 90 08 55 55
Fax. 33 (0) 2 90 08 55 66

Unité départementale d'Ille-et-Vilaine

L'Armorique
10, rue Maurice Fabre CS 96515 35065 Rennes cedex
Tél. 33 (0)2 90 02 67 39
Fax. 33 (0) 2 90 02 67 36

Unité départementale du Morbihan

34 rue Jules Legrand
56100 Lorient
Tél. 33 (0)2 90 08 55 30
Fax. 33 (0) 2 90 08 55 46

Depuis mars 2013, la DREAL Bretagne est certifiée ISO 9001 sur l'intégralité de son activité. Cette certification globale, parmi les premières pour les DREAL en France, constitue pour l'ensemble de ses agents la reconnaissance du travail réalisé et de son efficacité par un organisme tiers.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de Bretagne

L'Armorique

10, rue Maurice Fabre CS 96515 – 35065 RENNES CEDEX

Tél. 33 (0)2 99 33 45 55

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr